

OBJET : Article Magazines municipaux

Déchets végétaux : un trésor dans votre poubelle

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des végétaux issus des activités de jardinage : herbe coupée, feuilles, fleurs et branches. Afin de valoriser ces déchets, le Sigidurs vous met à votre disposition une poubelle (couvercle vert) et une collecte dédiée. Voici un récapitulatif des bons gestes à avoir pour donner une deuxième vie à ces déchets.

Que déposer dans ma poubelle ?

Déposez dans votre poubelle à couvercle vert vos déchets végétaux sans terre ni cailloux.

Et si ma poubelle est pleine ?

Si vous n'avez plus de place dans votre poubelle, vous pouvez présenter vos branchages en fagots :

- ✓ 1.50m de longueur x 50cm de hauteur et 5cm maximum de diamètre ;
- ✓ ficelés avec des liens naturels type ficelle ou rafia.

Attention à ne pas surcharger votre poubelle pour qu'elle soit ramassée par les rippeurs lors de la collecte. Vous pouvez aussi vous rendre en déchèterie si vous avez une grande quantité de déchets végétaux à jeter.

A retenir

Il ne faut pas déposer à l'intérieur de votre poubelle à déchets végétaux :

- des sacs d'ordures ménagères ou des sacs même biodégradable (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*) ;
- des déchets alimentaires (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*) ;
- de la litière (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*) ;
- des pots de fleurs en plastique ou en terre cuite (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*) ;
- des couches (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*) ;
- des gravats, des cailloux, de la terre, du sable, des souches, des troncs et des grosses branches (*à déposer en déchèterie*).

En France, depuis 2011, il est interdit de brûler des déchets végétaux dans son jardin sous peine d'être sanctionné d'une amende de 450€. En plus d'être une pratique dangereuse pour les risques d'incendie, elle est très polluante, notamment sur l'émission de particules fines. De plus, l'émission de fumée et l'odeur peuvent être incommodantes pour le voisinage.

La bonne pratique est de déposer vos déchets végétaux dans la poubelle pour leur donner une seconde vie.

En route vers une seconde vie

Une fois collectés, vos déchets végétaux sont amenés sur des plateformes de compostage situées sur la commune d'Attainville et de Roissy-en-France. Ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois).

Le savez-vous ? Lors des samedis du Jardin Durable, le compost que vous distribue le Sigidurs provient de ces plateformes de compostage. Il s'agit donc de vos déchets végétaux qui décomposaient sous la forme de compost, retournent à la terre et chez vous. Ce fertilisant 100% naturel enrichit et améliore la structure du sol et fertilise les plantations.

Vous pouvez l'utiliser :

- ✓ au potager ou sur la pelouse ;
- ✓ au pied des fleurs, des arbres fruitiers et des haies ;
- ✓ en jardinières et en pots.